

Option relevant du domaine de la santé (Site de Valence)

Faculté de Médecine
Faculté de Pharmacie

03/09/2026



- 1. Accès à la 2^{ème} année des études de santé**
- 2. Objectifs pédagogiques**
- 3. Principes de l'option santé**
- 4. Contenu**
- 5. Modalités pédagogiques**
- 6. Modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Méthodologie de travail**
- 8. Candidatures à une admission en 2^{ème} année des études de santé**
- 9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé**

Nombre de places attribuées en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2026 et ventilation provisoire par voie d'accès*

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112	54	18	11	195
LAS 1	32	15	6	4	57
LAS 2-3	72	36	10	7	125
Paramed 2-3	5	0	2	-	7
Passerelles	12	6	2	-	20
Total	233	111	38	22	404

* Capacités d'accueil MMOP pour la rentrée 2026 seront votées par les instances de l'UGA

Nombre de places attribuées en 2^{ème} année de la formation conduisant au DE de masseur kinésithérapeute au CHUGA

Université	Parcours	Capacités d'Accueil 2022
Université Grenoble Alpes (Grenoble + Valence)	étudiants classés en rang utile à l'issue du 1 ^{er} et 2 nd groupe d'épreuves de la filière médecine du Parcours Accès Spécifique Santé	20 places
	étudiants ayant validé la première année de licence du domaine « Sciences, Technologies, Santé »	6 places
	étudiants ayant validé la première année de licence du domaine « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives »	6 places
Université Savoie Mont-Blanc	étudiants ayant validé la première année de licence du domaine « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives » ou « Sciences, Technologies, Santé »	3 places
Université Grenoble Alpes et/ou Université Savoie Mont-Blanc	étudiants ayant validé 60 crédits ECTS et classés en rang utile à l'issue du 1 ^{er} et 2 nd groupe d'épreuves des licences avec option relevant du domaine de la santé	7 places
	étudiants ayant validé au moins 120 crédits ECTS et classés en rang utile à l'issue du 1 ^{er} et 2 nd groupe d'épreuves des licences avec option relevant du domaine de la santé	13 places
Recrutement national	Sportifs de Haut Niveau	2 places

1. Accès à la 2^{ème} année des études de santé
- 2. Objectifs pédagogiques**
3. Principes de l'option santé
4. Contenu
5. Modalités pédagogiques
6. Modalités de contrôle des connaissances
7. Méthodologie de travail
8. Candidatures à une admission en 2^{ème} année des études de santé
9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

Option santé : Objectifs pédagogiques

1. Acquérir une **méthode de travail intelligente et universelle**
2. Acquérir des **connaissances polyvalentes de base** nécessaires à
une poursuite d'étude en 2^{ème} année des études de santé

Formation reposant sur des modalités de pédagogie hybrides

UFR de médecine / UFR de pharmacie

1. Accès à la 2^{ème} année des études de santé
2. Objectifs pédagogiques
- 3. Principes de l'option santé**
4. Contenu
5. Modalités pédagogiques
6. Modalités de contrôle des connaissances
7. Méthodologie de travail
8. Candidatures à une admission en 2^{ème} année des études de santé
9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

Option santé : principes

- 2 semestres
- 10 ECTS répartis en :
 1. 2 UE (5 ECTS au semestre impair et 5 ECTS au semestre pair)
 2. Module préparation aux épreuves du 2nd groupe : 0 ECTS (semestre pair)
 3. Module découverte métiers de la santé : 0 ECTS (semestre pair)
- 1^{ère} session (27/11/25 et 19/03/26 à confirmer)
- Session de rattrapage du S1 et S2 (18/06/26 à confirmer)
- UE définitivement **acquises** et **capitalisables**

Option santé : principes

10 ECTS inclus dans les 60 ECTS

L1 STAPS

L1 Histoire

L1 Histoire de l'art – archéologie

L1 Philosophie

L1 Musicologie

L1 Sciences pour la santé

CU 10 ECTS en plus des 60 ECTS

Autres L1 option santé

L2 option santé

L3 option santé

Option santé : principes

Licence avec accès santé 1

**Inscription automatique à
l'option santé au S1 et S2
Aucune démarche à
effectuer**

Licence avec accès santé 2 et 3*

**Inscription au CU via un lien du
04/09 au 15/09**

Lien :

<https://forms.gle/tJhaY43Z4nV3x3Qb8>

* Les étudiants de LAS2 ayant validé le PASS avec une note supérieure ou égale à 10/20 ont acquis l'option santé et sont dispensés de sa validation. Ils devront néanmoins déposer une candidature aux épreuves d'admission du 1^{er} et 2nd groupe

UFR de médecine / UFR de pharmacie

1. Accès à la 2^{ème} année des études de santé
2. Objectifs pédagogiques
3. Principes de l'option santé
- 4. Contenu**
5. Modalités pédagogiques
6. Modalités de contrôle des connaissances
7. Méthodologie de travail
8. Candidatures à une admission en 2^{ème} année des études de santé
9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

Option santé : Contenu

Semestre impair (S1, S3, S5)

UE Sciences fondamentales (5 ECTS)

Physique-chimie

Biochimie

Biologie cellulaire

Histologie-Biologie du développement

Biostatistiques

Semestre pair (S2, S4, S6)

UE Sciences médicales et pharmaceutiques (5 ECTS)

Physiologie (2 cycles)

Anatomie

Initiation Connaissance Médicament (2 cycles)

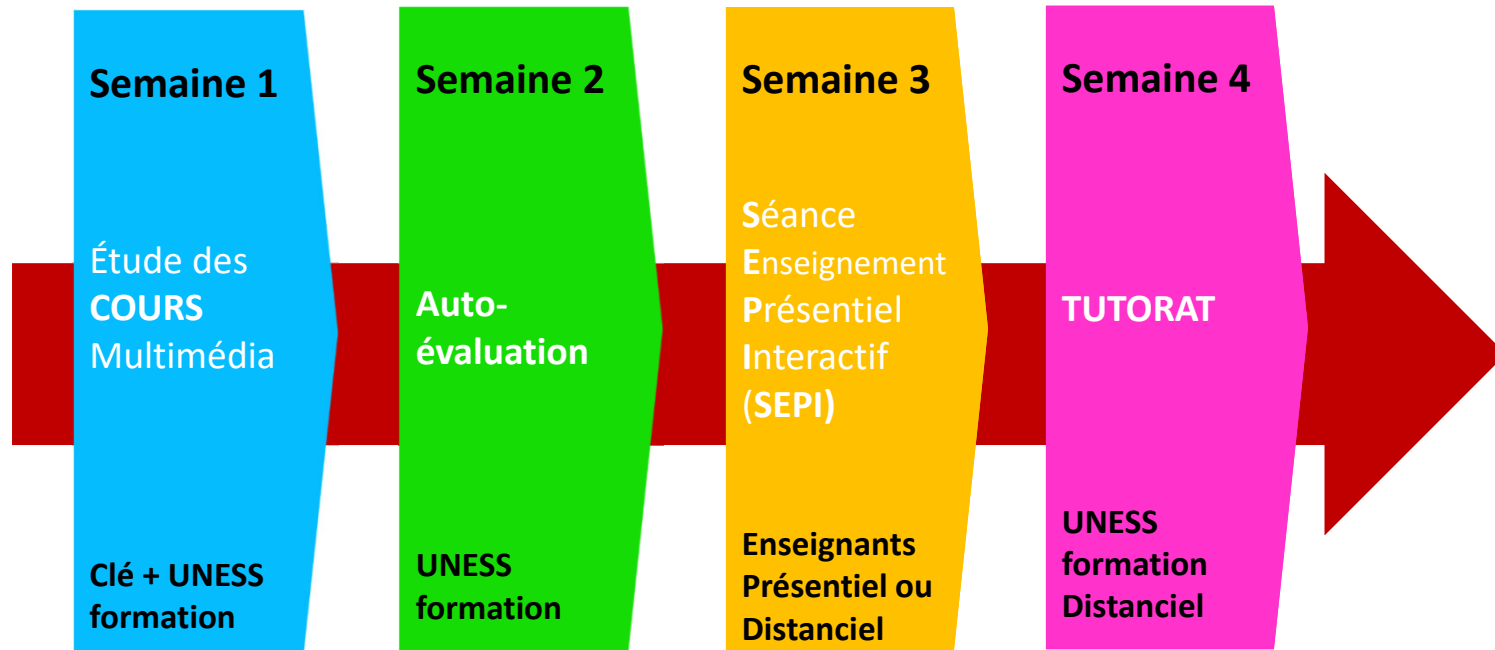
Préparation épreuves 2nd groupe (0 ECTS)

Découverte métiers de la santé (0 ECTS)

1. Accès à la 2^{ème} année des études de santé
2. Objectifs pédagogiques
3. Principes de l'option santé
4. Contenu
- 5. Modalités pédagogiques**
6. Modalités de contrôle des connaissances
7. Méthodologie de travail
8. Candidatures à une admission en 2^{ème} année des études de santé
9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

Option santé : Modalités pédagogiques

Séquences d'apprentissage sur 4 semaines



Modalités pédagogiques

à confirmer sur le site du secteur Santé et UNESS Formation

	UE	SEM 38	SEM 38	SEM 39	SEM 40	SEM 41	SEM 42	SEM 43	SEM 44	SEM 45	SEM 46	SEM 47	SEM 48
		18/09/2025	18/09/2025	25/09/2025	02/10/2025	09/10/2025	16/10/2025	23/10/2025	30/10/2025	06/11/2025	13/11/2025	20/11/2025	27/11/2025
VALENCE 16h 18h	BIOCELL	Distribution Clé 16h Amphi	Etude des cours	Auto-évaluation	SEPI/TD (P) Amphi ?	07/10/25 : tutorat (D)							examen S1 Site Santé La Tronche
	BIOSTATS			Etude des cours	Auto-évaluation	SEPI/TD (P) Amphi ?	14/10/25 : tutorat (D)						USMB
	PHYSIQUE CHIMIE				Etude des cours	Auto-évaluation	SEPI/TD (P) Amphi ?	21/10/25 : tutorat (D)					Valence
	BIOCH					Etude des cours	Auto-évaluation	SEPI/TD (P) Amphi ?		04/11/25 : tutorat (D)			Horaires sur l'intranet Leo et UNESS Formation
	HBDD						Etude des cours	Auto-évaluation			SEPI/TD (P) Amphi ?	18/11/25 : tutorat (D)	

Cours : étude des enseignements sonorisés UNESS
formation – connexion avec les identifiants Agalan UGA
lien : cf diapo modalités pédagogiques

Questions d'auto-évaluation en ligne : UNESS formation

SEPI : Présentiel ou distanciel (jeudi 16h-18h)

Tutorat : UNESS formation + distanciel (mardi 18h-19h)

1. Accès à la 2^{ème} année des études de santé
2. Objectifs pédagogiques
3. Principes de l'option santé
4. Contenu
5. Modalités pédagogiques
- 6. Modalités de contrôle des connaissances**
7. Méthodologie de travail
8. Candidatures à une admission en 2^{ème} année des études de santé
9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

Option santé : Modalités de contrôle des connaissances

Epreuves présentielle sur site

- Epreuve terminale de fin de semestre (27/11/25 et 19/03/26 à confirmer)
- Durée : 60 min au S1 / 60 min au S2
- Environ 40 questions par épreuve ($\geq 1:30$ min/QCM)

Présence obligatoire

Respect des groupes / horaires

Option santé : validation

Note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

Pour l'admission en 2^{ème} année des études de médecine, maïeutique, pharmacie et odontologie, l'option relevant du domaine de la santé est un bloc de connaissances et de compétences **qui ne peut pas être validé par compensation** avec d'autres unités d'enseignement de la licence. La compensation s'applique au sein de chaque unité d'enseignement de l'option relevant du domaine de la santé, et entre les unités d'enseignement de l'option relevant du domaine de la santé, à l'intérieur du bloc de connaissances et de compétences. **Les unités d'enseignement de l'option relevant du domaine de la santé validées sont acquises et capitalisables.**

Option santé : validation pour la poursuite en 2^e année de licence

Pour la poursuite d'étude en 2^{ème} année de licence, l'option relevant du domaine de la santé peut être validée par compensation, lorsqu'elle est incluse dans les 60 crédits ECTS de la 1^{ère} année de licence.

UFR de médecine / UFR de pharmacie

1. Accès à la 2^{ème} année des études de santé
2. Objectifs pédagogiques
3. Principes de l'option santé
4. Contenu
5. Modalités pédagogiques
6. Modalités de contrôle des connaissances
- 7. Méthodologie de travail** 
8. Candidatures à une admission en 2^{ème} année des études de santé
9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

- une **source de connaissances unique** (UNESS formation)
toutes les réponses / modes de raisonnements sont dans les enseignements sonorisés
- un emploi du temps homogène et **rythmé**
- un moyen **équitable** d'échanger avec l'enseignant (SEPI)
- une préparation aux épreuves terminales efficace et validée par les enseignants (**Auto-évaluation et Tutorat**)

Option santé : Planifiez votre travail

- Planifiez votre semaine à l'avance
- Planifiez chaque journée la veille au soir
- Planifiez votre séance de travail = fixez-vous des objectifs réalistes

- **Ne pas remettre au lendemain**
- **Ne pas prendre de retard sur le planning**
- **Ne pas « éponger » le retard de la semaine précédente au détriment de la semaine en cours**

Option santé : Privilégiez l'ambiance de travail



Ambiance matérielle

Ayez un cadre de travail adapté
(calme, agréable, bien éclairé, confortable)

Ambiance intellectuelle

Pas de rivalité + respect d'autrui
Collaborez entre vous
Formez des binômes et/ou des équipes de travail



1. Visualisation des enseignements sur UNESS formation

- UNESS formation est **la source** pour élaborer vos fiches de synthèse
- un cours sur UNESS formation doit être visualisé **une seule fois**
- vous pouvez rédiger vos fiches de synthèse au cours de la visualisation en faisant avancer le cours à **votre vitesse**
- ne restez **pas passif** devant UNESS formation
- quittez UNESS formation régulièrement (une fois par heure)

Un piège : votre ordinateur et internet



l'ordinateur est destiné à visualiser les cours sonorisés

- coupez votre téléphone quand vous travaillez
- ne perdez pas de temps sur l'ordinateur (navigation sur internet, réseaux sociaux)
- supprimez les programmes de jeux
- quand vous avez un peu de temps libre, ne le passez pas sur l'ordinateur



Intérêts :

Travaillez sur des fiches de synthèse

- impose l'extraction des informations et leur **synthèse**
- permet d'être **systématique**
- facilite la **mise à jour** et la correction
- constitue un support de **révision rapidement** accessible
- permet de **quitter l'écran** et le clavier
- évite de subir passivement les informations à l'écran

Option santé : Travaillez sur des fiches de synthèse

Documents strictement personnels (vos codes, vos limites...)



Feuilles ouvertes, révisables, stéréotypées

(code couleurs, mise en page, tous les moyens mnémotechniques sont bons)

Rédigées lors de la visualisation du cours sonorisé

Multipliez les fiches (chapitres / sous chapitres...)

Mises à jour

par des liens inter-disciplines

après l'auto-évaluation en ligne

après le SEPI

N'hésitez pas à modifier, à supprimer... à refaire

Relisez vos fiches et révisez sur vos fiches



2. Auto-évaluation en ligne (UNESS formation)

- 1. Questions élaborées par l'enseignant facultaire**
- 2. Contenu calqué sur les épreuves terminales**
- 3. Composition à distance**
- 4. Epreuves numériques dématérialisées (UNESS formation)**



3. Séance d'enseignement présentiel interactif (SEPI)

2 heures par matière étudiée

le programme de l'épreuve terminale est UNESS formation mais

les SEPI ré-exploquent les messages mal compris

les SEPI illustrent : il est souvent plus facile de comprendre et de retenir à l'aide d'exemples concrets, marquants, attractifs, ludiques

les applications en SEPI font appel à la compréhension plus qu'à la mémorisation

SEPI présentiel ou distanciel selon la discipline



- **Le tutorat est orienté vers la préparation des épreuves d'évaluation** par la réalisation d'exercices. Il est **animé par des étudiants**, de 2^e année de médecine, pharmacie, maïeutique et kiné, et **supervisé par les enseignants responsables** des cours et des épreuves terminales.
- **Chaque séquence donne lieu à un tutorat organisé en 2 temps :**
 - 1. Epreuve numérique en ligne** : réalisation le **week-end** d'une épreuve de 40 minutes et d'environ 20 QCM (ouverture des épreuves entre vendredi 12h et lundi 12h – 40 min à partir de l'affichage de la copie)
 - 2. Séance de correction tutorée de l'épreuve réalisée en ligne** : Correction interactive à distance avec les tuteurs (**mardi** de 18h à 19h)

Option santé : Volume de travail hebdomadaire

Visualisation du cours + rédaction des fiches	10 h (à distance)	
Utilisation des connaissances (Auto-évaluation)	1 h (à distance)	
Explications complémentaires (SEPI)	2 h (présentiel ou visio)	
Tutorat.....	2 h (à distance)	

TOTAL : 15 h / séquence

UFR de médecine / UFR de pharmacie

1. Accès à la 2^{ème} année des études de santé
2. Objectifs pédagogiques
3. Principes de l'option santé
4. Contenu
5. Modalités pédagogiques
6. Modalités de contrôle des connaissances
7. Méthodologie de travail
- 8. Candidatures à une admission en 2^{ème} année des études de santé**
9. Obligation vaccinale pour les étudiants en santé

LaS : Admission en 2^{ème} année des études de santé

Epreuve	Filière	Note LaS Sem. impair	Epreuve	Capacité L1 + L2-3*
1 ^{er} groupe	Médecine	Par ordre de mérite	Admission directe	22 + 43
	Maïeutique	Par ordre de mérite		3 + 5
	Pharmacie	Par ordre de mérite		9 + 19
	Odontologie [†]	Par ordre de mérite		2 + 3
2 nd groupe	Médecine	Par ordre de mérite	Note LaS	22 + 43
	Maïeutique	Par ordre de mérite	2 entretiens	3 + 5
	Pharmacie	Par ordre de mérite		10 + 19
	Odontologie [†]	Par ordre de mérite		2 + 4

* Ventilation provisoire

Ne pas confondre épreuve d'admission du 2nd groupe et épreuves de rattrapage de l'option santé

LaS : 1^{er} groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année des études de santé

- **Validation de l'option santé (10 ECTS) ou validation du PASS (60 ECTS)**
- **Note obtenue à la session 1 de la LaS (semestre impair)**
- **Liste des candidats admis directement par **ordre de mérite** et dans la limite des capacités d'accueil :**
 - **en 2^{ème} année des études de médecine, de pharmacie, et de maïeutique à l'UGA**
 - **en 2^{ème} année des études d'odontologie à l'Université de Lyon**
 - **en 2^{ème} année de la formation conduisant au DE de masseur kinésithérapeute**

LaS : 1^{er} groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année des études de santé

- **Acceptation définitive** de l'admission en 2^{ème} année d'une des formations (M Ma O P K) au plus tard **8 jours** avant le début des épreuves du 2nd groupe
- **Renoncement** à l'admission en 2^{ème} année des autres formations (M Ma O P K)
- **Renoncement** à se présenter au 2nd groupe d'épreuves.
- Désistement possible mais **modification du choix impossible**
- En cas de désistement, **perte du bénéfice des résultats** obtenus aux épreuves du 1^{er} groupe

LaS : 2nd groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année des études de santé

- **Validation de l'option santé (10 ECTS) ou validation du PASS (60 ECTS)**
- **Note obtenue à la session 1 de LaS (semestre impair)**
- **2 entretiens avec 2 jurys**

Liste des candidats admis directement par **ordre de mérite et dans la limite des capacités d'accueil :**

- **en 2^{ème} année des études de médecine, de pharmacie, et de maïeutique à l'UGA**
- **en 2^{ème} année des études d'odontologie à l'Université de Lyon**
- **en 2^{ème} année de la formation conduisant au DE de masseur kinésithérapeute**

LaS : 2nd groupe d'épreuve d'admission en 2^{ème} année des études de santé

- Acceptation définitive de l'admission en 2^{ème} année d'une des formations (M Ma O P K) au plus tard 15 jours après la publication des résultats
- Renoncement à l'admission en 2^{ème} année des autres formations (M Ma O P K)
- Désistement possible mais modification du choix impossible
- En cas de désistement, perte du bénéfice des résultats obtenus aux épreuves du 2nd groupe
- Liste complémentaire

Candidatures

- Un candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations M Ma O P, sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature.
- Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations (i.e., parmi M Ma O P) pour lesquelles le candidat a déposé un dossier.

Dossier de candidature : dépôt en Avril 2026

- Description du parcours de formation antérieur (mention de licence et année d'inscription)
- Etablissement dans lequel le candidat est inscrit
- Nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française
- Attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'inscriptions :
 - en PACES / PASS / LAS
 - en PCEM1
 - en PCEP1
- Attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas déposé ni ne déposera au cours de la même année universitaire de dossier de candidature dans une autre université.

UFR de médecine / UFR de pharmacie

1. Accès à la 2^{ème} année des études de santé
2. Objectifs pédagogiques
3. Principes de l'option santé
4. Contenu
5. Modalités pédagogiques
6. Modalités de contrôle des connaissances
7. Méthodologie de travail
8. Candidatures à une admission en 2^{ème} année des études de santé
9. **Obligation vaccinale pour les étudiants en santé**

Vaccinations requises pour l'admission en 2^{ème} année des études de santé

Dès l'inscription en LAS, les étudiants doivent contacter leur médecin pour vérifier et faire certifier qu'ils sont à jour des vaccinations suivantes :

- Diphtérie – Tétanos – Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B

Ils doivent également réaliser une intradermoréaction à la tuberculine (IDR) (en mm) (ou un test IGRA) datant de moins d'un an

Vaccinations requises pour l'admission en 2^{ème} année des études de santé

Afin d'attester de la conformité aux obligations vaccinales, le certificat médical devra être déposé sur l'espace personnel en avril 2026

Tout manquement aux obligations vaccinales expose l'étudiant à l'impossibilité de s'inscrire en 2^{ème} année des études de santé et à la perte du bénéfice des résultats de la LAS.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Dr, certifie que

M., Mme, né(e) le/...../.....

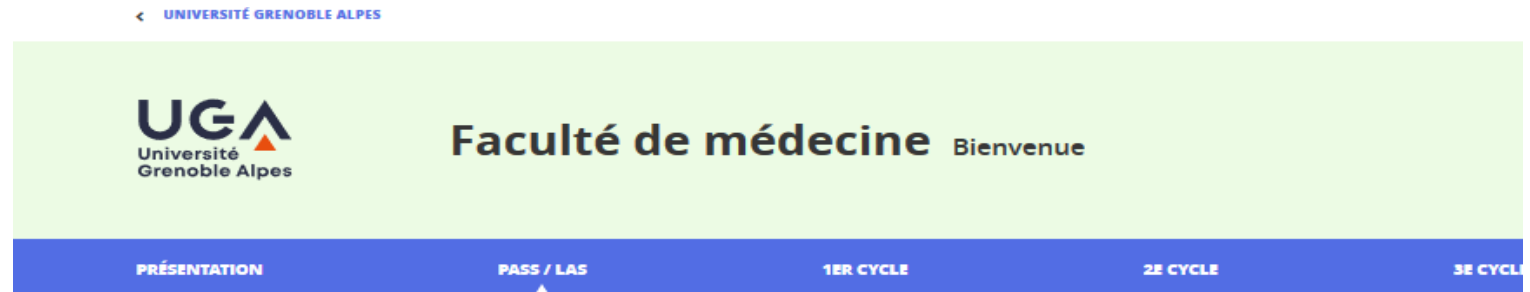
- ☐ a bénéficié des vaccinations OBLIGATOIRES conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation pour les professionnels de santé (réf : calendrier vaccinal 2027) :
- est à jour de la vaccination DTP
 - a présenté un schéma complet de vaccination contre l'HEPATITE B¹
- ☐ a fait la preuve d'une immunisation contre l'hépatite B (attestation d'un résultat, même ancien, montrant des AC anti-HBs > 100 UI/l, ou d'une vaccination menée à terme avec sérologie montrant des AC anti-HBs ≥ 10 UI/l avec AC anti-HBc non détectés) (cf calendrier vaccinal 2027).
- OU
- est non répondeur(se) à la vaccination (Si après le protocole des 6 injections, la sérologie est toujours négative)
- OU
- est immunisé(e) contre l'hépatite B par la maladie
- ☐ a bénéficié d'un ~~Tubertest~~ de référence (ou d'un test IGRA) et est indemne de maladie tuberculeuse²

Fait à :, Le :

Signature et cachet obligatoires :

Site Internet dédié Option santé LaS

Informations :
OPTION SANTE



Accueil > PASS / LAS > LAS

LAS

Imprimer Partager f t in

Dans l'attente de la mise en ligne de l'intranet LEO secteur santé retrouvez les actualités relatives à la PASS (résultats, inscriptions,...)

ACTUALITÉS

NOTE VISITE MÉDICALE (PASS, LAS, PASSERELLES)

Plusieurs voies d'accès aux études de santé sont possibles, la Licence comportant une option "accès santé" (L.AS) est proposée sur le site de Grenoble et le site de Valence à l'Université Grenoble Alpes (UGA) et à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB). 45% des places de 2e année sont réservées aux étudiant ayant validé une L1, L2 ou L3 et ayant validé l'option santé.

<https://medecine.univ-grenoble-alpes.fr/pass-las/las/>



Contact :
scolarite-optionsante@univ-grenoble-alpes.fr



Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'Université Grenoble Alpes (UGA).

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits à l'Université Grenoble Alpes (UGA), et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.